

01 - Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte. Nous avons le quorum. Y a-t-il des remarques par rapport au dernier procès-verbal ?

Je désigne Carine MICHEL secrétaire de séance.

Je souhaite un bon rétablissement à notre collègue Rémi STHAL qui a eu un petit accident de vélo ou de scooter ; je sais que c'était en 2 roues, mais je ne sais pas ce que c'était. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous sommes heureux de revoir parmi nous Émile BRIOT que j'ai aperçu dans la salle.

En ouvrant cette séance, je voudrais saluer la présence parmi nous d'un nouvel élu, Gérard VAN HELLE qui est le benjamin de l'assemblée. Il remplace Fanny Gerdil-DJAOUAT qui a démissionné, comme vous le savez. Il sera en charge de la lutte contre les discriminations, en lien direct avec la Première Adjointe. Mon cher Gérard, bienvenue au sein de cette assemblée. Je sais ta joie et ta détermination à t'engager dans ce mandat -tu me l'as dit-, et dans tes nouvelles responsabilités d'élu au service de nos concitoyens, comme tu le fais déjà d'ailleurs dans de nombreuses associations ou autres organismes depuis des années. Comme tu le sais, nous avons tous ici l'intérêt général en tête, nous sommes des élus de terrain, des élus de proximité -il n'est pas inutile de le rappeler- à un moment où l'actualité politique nationale nous fait oublier l'engagement sincère de milliers d'élus. C'est la raison pour laquelle, comme toujours j'espère que notre Conseil restera à l'écart de ces positions nationales, même si effectivement tout cela est préoccupant. En ce qui nous concerne ici, nous allons nous en tenir à nos préoccupations locales.

Gérard, tu intègres une équipe, celle de la majorité municipale, qui n'a qu'un objectif et qu'une méthode : agir en proximité avec les Bisontines et les Bisontins. Comme tu le sais, nous sommes une majorité diverse, riche de ses différences, variée, mais unie sur les sujets essentiels pour agir localement, pour aller de l'avant et pour mettre en place le programme municipal de gauche que nous avons présenté à la population en 2014. Donc, au nom de tous, bienvenue parmi nous.

Je veux d'ailleurs vous faire part d'un certain nombre de motifs de satisfaction, même si bien sûr, comme je le disais, rien n'est parfait et beaucoup reste à faire. Toutefois, un certain nombre d'efforts auxquels nous avons consentis ont porté leurs fruits pour promouvoir notre territoire, ses atouts et son potentiel. Nous venons par exemple de montrer l'étendue de la qualité de la vie locale au travers d'une activité foisonnante et de belle réussite dans tous les domaines, comme le très beau lancement du «Festival des Caves» que je vous recommande et qui est devenu une référence au niveau national, le «Trail des Forts» (48 kilomètres) qui compte entre 3 800 et 4 000 participants -que l'on m'a dit être très dur-, ce qui en fait la plus grande manifestation de ce type du Grand-Est.

Je voudrais aussi féliciter les équipes de la Citadelle puisqu'il y a eu un record d'affluence cette année pour le Pont de l'Ascension. Elles ont accueilli 11 000 personnes (10 908 très précisément), ce qui est bien. Il y a également eu la Foire Comtoise avec ses 146 000 visiteurs malgré un temps plutôt moyen. Ce n'est pas le record absolu, mais c'est un très bon chiffre.

Voilà quelques exemples, mais je pourrais en citer d'autres programmés et voués au succès comme la «Semaine des Émergences» (du 31 mai au 3 juin) que Patrick BONTEMPS va nous présenter tout à l'heure, je crois, ou le «Tournoi des Petits Champions». Vous avez vu ces bulles gonflables, ces tentes gonflées qui représentent le tour de la Fédération Française de Football (le FF Tour) ; il sera ici dans le cadre de l'Euro 2016 les 13 et 14 mai prochain à Chamars.

Je voudrais aussi redire que dans ces moments difficiles, notre Ville continue à porter ses valeurs immuables telles que le soutien, la solidarité et l'engagement. Il est vrai d'ailleurs que c'est dans les difficultés que l'on reconnaît ses amis à leur vraie valeur. C'est pour cela que je profite de ce début de Conseil pour saluer chaleureusement Khedafi DJELKHIR. Nous avons été très surpris par sa décision de ne pas aller aux Jeux Olympiques. Je l'ai eu au téléphone avec l'Adjoint et il nous a expliqué comment il

avait été abandonné (je ne sais pas si le terme «abandonné» convient), ou plus précisément pas bien pris en compte par sa Fédération ; il a beaucoup d'amertume. Je lui ai dit avec Abdel combien nous le soutenions et nous allions continuer à le soutenir. Je rappelle qu'il est un de nos ambassadeurs et qu'il a très bien tenu ce rôle. Il est aussi employé municipal. Vous vous souvenez que pour lui permettre de poursuivre sa carrière, conformément à ce que nous avons dit, il fait partie de nos personnels. J'espère que nous le reverrons bientôt, parce que c'est un garçon de grande qualité.

Je voulais également, parce que nous en avons beaucoup parlé dans cette assemblée, vous donner une information que nous avons reçue en fin de matinée. Nous l'avons envoyée à chacun par email et j'ai aussi envoyé un communiqué de presse. Je veux parler de la cuisine municipale. Vous savez que le 14 octobre 2004, nous avons décidé de construire une cuisine centrale pour la distribution de 5 500 repas par jour en liaison chaude, pour alimenter nos 80 différents sites de restauration (écoles maternelles, écoles primaires, centres aérés, centres de loisirs, crèches, haltes-garderies). Vous savez toutes les difficultés que nous avons rencontrées, puisque les travaux n'ont jamais pu être terminés et qu'il y avait de nombreuses malfaçons. S'il vous plaît, c'est quand même important, puisque c'est une affaire à 6 millions d'euros, ce qui nécessite peut-être que vous écoutiez ! Nous avons déposé une requête en référé expertise auprès du Tribunal Administratif en novembre 2010 ; cela fait donc 5,5 ans que cette affaire dure (entre novembre 2010 et mai 2016).

L'expert a été nommé en janvier 2011 et a reconnu le préjudice d'un montant de 6 746 317 €. En juillet 2011, nous avons décidé de reprendre les travaux pour construire une cuisine revenant à un fonctionnement plus conventionnel de fabrication. Depuis le 3 septembre 2013, la cuisine fonctionne bien, avec environ 5 500 repas par jour. Un jugement était attendu avec attention, aujourd'hui, le 12 mai. Le Tribunal Administratif reconnaît par ce jugement les multiples défaillances, le manquement au devoir de conseil. Il reconnaît les défauts de réalisation, ainsi que le non-respect des obligations contractuelles du groupement d'entreprises en charge de la maîtrise d'œuvre de la cuisine centrale de Besançon. Le Tribunal Administratif condamne donc le Cabinet 3 Bornes Architectes et les sociétés Axima Concept, Agathe System, Agathe SARL, Sunwell Technologies Inc. et BET Bellucci à indemniser in solidum, c'est-à-dire solidairement, la Ville des préjudices pour un montant total de 6 011 899 €, donc 6 millions. Puisque nous avons obtenu beaucoup de choses, comme les Bisontins et les Bisontines allaient payer la cuisine deux fois, ils ne la paieront donc pas deux fois dans la mesure où nous allons être remboursés. Nous avons engagé 6 millions d'euros de travaux et 6 011 000 € vont être remboursés. Il n'y a eu aucun manquement de la Commune.

Je voudrais donc féliciter tous nos services qui ont bien travaillé, d'une part dans le domaine de l'aide à l'expert, d'autre part pour faire en sorte que cette cuisine fonctionne. Aujourd'hui, c'est le cas. Nous avons donc une indemnité qui couvre la majeure partie des dépenses engagées, je dis bien «la majeure partie», parce qu'entre-temps, un certain nombre de modifications ont été faites et n'ont bien entendu pas été remboursées, parce qu'elles ont été décidées plus tard. Je crois que nous pouvons être satisfaits de ce jugement. Sous réserve qu'il n'y ait pas d'appel ou des choses de ce type, nous pouvons être satisfaits. Après une longue période d'expertises et de procédures, il aboutit favorablement pour la Ville ainsi donc que pour les contribuables bisontins.

Dès à présent, la Ville va engager la procédure de recouvrement en direction des entreprises condamnées. La Ville a donc été reconnue victime, puisque nous étions victimes dans cette affaire-là. On nous a reproché beaucoup de choses, beaucoup d'inconséquences, ce qui n'était pas le cas, et les Bisontines et les Bisontins ne paieront pas deux fois la cuisine comme cela avait été dit. Nous avons dû vous envoyer ce communiqué il y a quelques instants et je pense que vous l'avez reçu.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour».